Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le





N°2025-63

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairiechâteau à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du treize novembre deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents: 21

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Catherine MORTREUX, Marie-Astrid DELANNOY, Manuella DELESALLE, Pierre DEHOVE, Sandrine BROCART, Olivia SALLE, Katia TYTGAT, Dominique SKRZYPCZAK, Hélène FOURDRIGNIER, Patrice PUCHOIS, Cyprien DUBUS, Daniel MENUE, Michel MAILLARD, Annie BAGGIO, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL.

Absents ayant donné procuration: 8

Marie Françoise TAHON donne procuration à Luc MONNET Alain DELECLUSE donne procuration à Christian LEMAIRE Philippe KUPPENS donne procuration à Annie BAGGIO Yannick LIEVIN donne procuration Michel MAILLARD Arthur WAGNON donne procuration à Daniel MENUE Fabien DELPORTE donne procuration à Cyprien DUBUS Emmanuel CHARETTE donne procuration à Daniela MORONVAL Jean MOULLIERE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Secrétaire : Cyprien DUBUS

OBJET: Ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2026

Vu la délibération n°2025-13 du 3 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025,

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité, sans préjuger des montants qui seront effectivement votés, de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1^{er}: D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Article 2 : D'ouvrir par anticipation 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget total de l'exercice 2025 conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, selon la répartition par opération et pour un montant total de 691 628,00 euros.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

Opération	Libellé	Budget 2025	OUV ID: 059-215905860-2025
			(25 % du budget 2025)
9167	SALLE POLYVALENTE	5 100.00	1 275.00
9168	ECOLES	7 000.00	1 750.00
9169	MATERIELS DIVERS	13 000.00	3 250.00
9171	VRD	1 860 112.00	465 028.00
9172	ATELIERS MUNICIPAUX	18 500.00	4 625.00
9174	BATIMENTS DIVERS	502 000.00	125 500.00
9175	CIMETIERE	32 000.00	8 000.00
9176	ECLAIRAGE PUBLIC	5 000,00	1 250,00
9177	ESPACES VERTS	5 000.00	1 250.00
9182	CHATEAU BARATTE	4 000.00	1 000,00
9192	RESERVES FONCIERES	172 000.00	43 000.00
9193	EQUIPEMENT INFORMATI QUE	4 450.00	1 112.50
9200	TRAVAUX DIVERS	135 550.00	33 887.50
9201	MEDIATHEQUE	2 800.00	700.00
	Total	2 766 512.00€	691 628.00€

Article 3: Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, oui cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à Templeuve-en-Pévèle, Les jour, mois et an susdit

Le Maire, Luc MONNE